



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-GÉDÉON-DE-BEAUCE**

**AVIS DE PROMULGATION  
Règlement no. 120-11**

Avis est par les présentes donné par le soussigné :

Que le Conseil municipal a adopté lors de sa séance tenue le 13 juin 2011, le règlement portant le numéro 120-11, lequel vise à établir à 250\$ le tarif exigible pour une demande de modification aux règlements d'urbanisme et ce nonobstant la décision du conseil par rapport à cette demande.

Que ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Saint-Gédéon-de-Beauce, ce 14 juin 2011

Pierre-Alain Pelchat  
Directeur général

---

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, directeur général de la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-dessus conformément à la Loi.

En foi de quoi, j'ai signé le présent certificat le 14<sup>ième</sup> jour du mois de juin 2011.

Pierre-Alain Pelchat  
Directeur général